Les analyses de POPULATION & AVENIR
La revue des populations et des territoires

Publication dirigée par
Gérard-François Dumont

Juin
2019

https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/

La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique

Abdourahmane Mbade Sène
Enseignant-chercheur
à l'Université Assane Seck de Ziguinchor,
Département de géographie

La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique

Abdourahmane Mbade Sène

Résumé

Cet article met en évidence le rôle joué par la frontière sénégalo-gambienne sur la crise politique de la Casamance. Il interroge également l'efficacité des stratégies de gouvernance de ces territoires marqués par de multiples crises. Ces stratégies passent par la création de cadres de concertation et de comités d'autodéfense par les populations locales et de multiples tentatives de rapprochement diplomatiques entre les États gambien et sénégalais.

Mots-clés

Frontière, Casamance, mobilité, flux, trafic de bois, conflit casamançais, frontière sénégalo-gambienne, gouvernance, insécurité, Sénégal, Gambie, Afrique, géopolitique.

Abstract

This article highlights the role played by the Senegal-Gambia border on the political crisis in Casamance. It also questions the effectiveness of governance strategies in these territories marked by multiple crises. These strategies involve the creation of a framework for consultation and self-defense committees by the local populations and multiple attempts at diplomatic rapprochement between the Gambian and Senegalese states.

Keywords

Mobility, flow, timber traffic, Casamance conflict, Senegal-Gambia border,

Pour citer cette publication :

To cite this version :

Sène, Abdourahmane Mbade, « Mobilités, activités socio-économiques et trafics à la frontière sénégalo-gambienne dans le contexte du conflit casamançais », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019, p. 1-26, ISSN 2552-2078

La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique

Abdourahmane Mbade Sène

Sommaire

INTRODUCTION **4**

1. LA MOBILITE DES PERSONNES ET LES FLUX DE MARCHANDISES TRAVERSANT LA FRONTIERE **6**

1.1. UNE MOBILITE MARQUEE PAR LA CORRUPTION ET DES TRACASSERIES ADMINISTRATIVES 6

1.2. UNE TRAVERSEE REGULIERE DE LA FRONTIERE PAR DES DEPLACES DU CONFLIT CASAMANÇAIS 7

1.3. UNE FRONTIERE TRAVERSEE PAR D'IMPORTANTS FLUX DE MARCHANDISES ET DIVERS TRAFICS 9

1.4. L'ECONOMIE LOCALE DES VILLAGES FRONTALIERS TOURNEE VERS LA GAMBIE 10

2. UN IMPORTANT TRAFIC DE BOIS DANS LA ZONE FRONTALIERE DE LA REGION DE ZIGUINCHOR AVEC LA GAMBIE **13**

2.1. LES ACTEURS DU PILLAGE DES RESSOURCES FORESTIERES 13

2.2. L'IMPACT DIRECT DU CONFLIT DANS LE TRAFIC DE BOIS LE LONG DE LA FRONTIERE 14

3. L'ANALYSE DES FORMES DE GOUVERNANCE PROPOSEES FACE A LA CRISE FRONTALIERE **16**

3.1. LA POSITION DES POPULATIONS LOCALES FACE A L'ÉTAT ET LA REBELLION ARMEE 16

3.2. MULTIPLICATION DES CADRES DE CONCERTATION ET DES COMITES VILLAGEOIS 17

3.3. LE ROLE DES ÉTATS DANS LA GOUVERNANCE FRONTALIERE 19

CONCLUSION **22**

BIBLIOGRAPHIE **24**

Introduction

La zone de la frontière sénégalo-gambienne est caractérisée par une instabilité liée au conflit casamançais qui date depuis 1982. Ce conflit, caractérisé de « basse intensité », oppose le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) et l'État du Sénégal[1] (Dumont et Kanté, 2018). La naissance du conflit serait essentiellement liée à un contexte économique défavorable au Sénégal au lendemain de la décennie de sécheresse des années 1970, à l'enclavement de la région et à son particularisme historique et culturel (Sène et Kane, 2018 ; Evans et Ray, 2013 ; Marut, 2011 ; Awenengo, 2006 ; Amnesty International, 1998). Les multiples représentations que les populations locales ont de leur région « *la Casamance trahie* », « *la Casamance abandonnée* », « *les casamançais sont fatigués* » expliquent largement la situation de frustration des habitants qui a fini par déclencher le conflit et son maintien dans le temps (Marut, 2002).

À l'instar de la plupart des régions frontalières d'Afrique de l'Ouest, la Casamance est caractérisée par une dynamique démographique marquée par une forte croissance (Sène, 2017, Sène, 2018a) et d'importants flux migratoires et marchandises. Ainsi, les frontières, au lieu de constituer des ruptures territoriales, construisent des réseaux et des espaces zonaux qui exploitent les mêmes appartenances socio-culturelles, la complémentarité économique et les différences des approches de gouvernance des États riverains (Igué, 1995 ; Walter, 2008 ; Foucher, 2014 ; Diallo, 2015).

Dans notre zone d'étude (figure 1), soit la rive gauche de la frontière sénégalo-gambienne, ce dynamisme se traduit par des flux importants de personnes, de véhicules et de marchandises qui traversent quotidiennement la frontière. Il va même jusqu'à l'usage de la monnaie et des puces téléphoniques gambiennes et la construction d'une économie locale essentiellement tournée vers la Gambie dans la plupart des villages sénégalais situés le long de la frontière. Pourtant, ces phénomènes d'autonomisation des zones frontalières sont également notés dans les territoires stables sans conflit en Afrique et

[1] Pour comprendre la position des populations face aux deux principaux protagonistes du conflit, l'État et les éléments armés du MFDC, il serait intéressant de revenir sur l'origine de la crise dans la région. Le 21 décembre 1982, la répression d'une marche de centaines de manifestants dans la ville de Ziguinchor qui réclamaient l'indépendance de la région entraîne le début des hostilités. Plusieurs populations de la région ont donc appuyé les rescapés retranchés dans le maquis par un soutien moral ou par ravitaillement.

remettent ainsi en cause l'intégrité territoriale des États nations (Dubresson et Raison, 2003) en affaiblissant leur pouvoir de contrôle sur leur territoire lié à l'intensité des flux et des échanges transfrontaliers.

Mais, sur la rive gauche de la frontière sénégalo-gambienne frappée par un conflit armé, des flux illégaux de toute nature (drogue, trafic illicite de bois, vol de bétail, transports de marchandises frauduleuses, etc.) s'ajoutent aux multiples flux légaux. Ils viennent davantage affaiblir et marginaliser l'État dans cet espace. Dans ce contexte, les acteurs, notamment des populations locales, ont déployé des stratégies pour faire face aux nombreux défis sécuritaires dans cette marge frontalière marquée par une perte de l'État de son monopole du pouvoir ou de l'autorité.

Pour atteindre l'objectif général de cette recherche visant à comprendre les dynamiques territoriales, socio-économiques et les formes de gouvernance qui se déroulent dans cette zone frontalière touchée par un conflit armé, deux questions sont posées. D'abord, dans un contexte de zones frontalières où les territoires sont intégrés avec des flux commerciaux et migratoires non négligeables, un conflit armé dans ces zones pourrait-il favoriser le développement de flux illicites et de zones de non droit ? Ensuite, quelles sont les stratégies développées par les différents acteurs en place, notamment les populations riveraines pour stabiliser ces espaces dans un contexte de conflit opposant l'État et les éléments armés du MFDC ? Sur le plan méthodologique, des entretiens qualitatifs semi-directifs sont réalisés auprès des élus locaux, des représentants de l'État et des organisations communautaires de base intervenant dans la gouvernance locale de ses territoires frontaliers. Ils sont renforcés par des observations de terrains et une recherche bibliographique centrée sur la zone d'étude qui ont permis de recueillir des illustrations et des exemples concrets sur les phénomènes et dynamiques en cours dans cette zone.

Figure 1 : Les territoires du conflit casamançais au Sénégal
Source : Auteur, 2017.

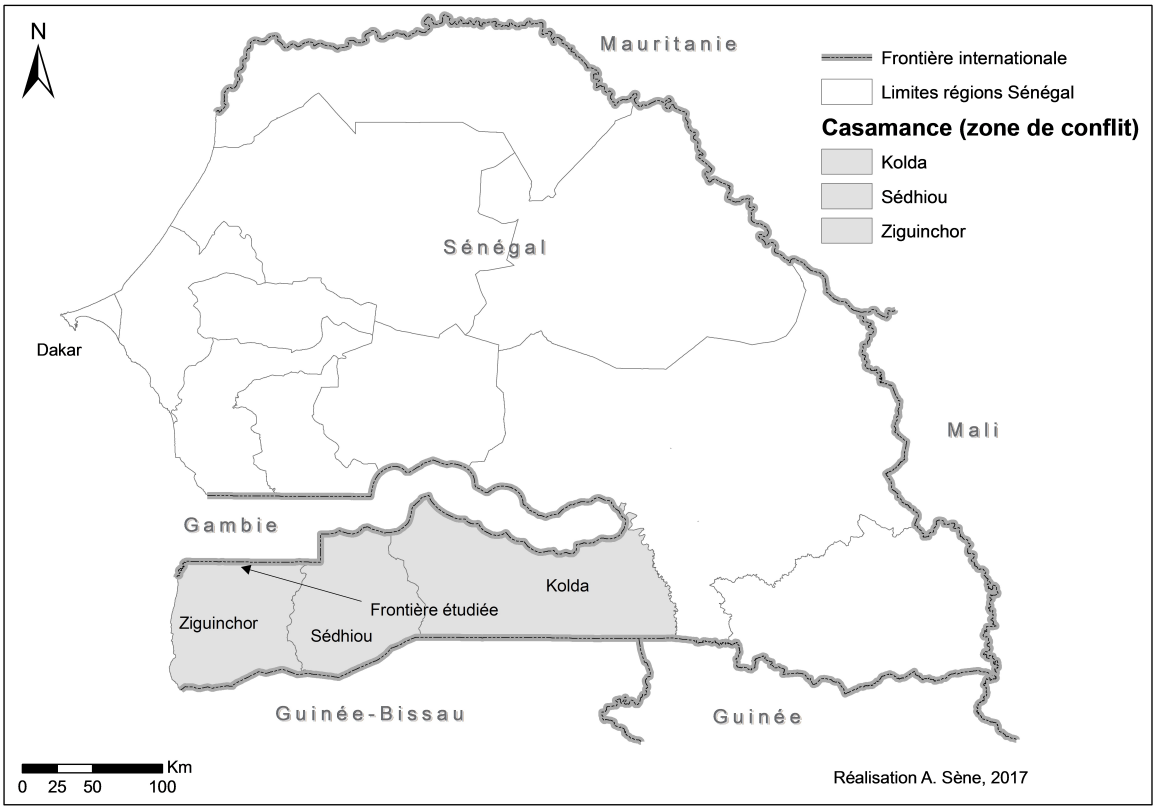

1. La mobilité des personnes et les flux de marchandises traversant la frontière

1.1. Une mobilité marquée par la corruption et des tracasseries administratives

La corruption et les formalités et tracasseries administratives notées le long de la frontière sénégalo-gambienne ne limitent pas la circulation, notamment routière, mais la rendent néanmoins très contraignante. Les acteurs responsables de ce système sont à la fois privés et publics. Toutefois, l'agent étatique joue un rôle principal dans ce jeu de corruption. Selon Debrie et Steck (2001, p. 33) : « Si différents acteurs s'insèrent dans ce jeu de corruption, du douanier au commerçant en passant par le transitaire, l'agent étatique semble jouir d'une place privilégiée. La circulation est un des terrains majeurs de son action. »

Dans la région de Ziguinchor, chef-lieu de la Casamance, les difficultés des conducteurs à être à jour par rapport aux normes de transport les poussent à privilégier le compromis avec l'agent étatique chargé du contrôle de la frontière. En effet, le transport routier souffre de son caractère informel. La plupart de ses conducteurs ignorent la législation. Ils ont un niveau d'étude très faible. Cette situation favorise une certaine inorganisation et instabilité car les groupes ont tendance à imposer leurs intérêts comme la règle. Les chauffeurs reconnaissent la corruption mais semblent s'y résigner. Mieux, ils semblent en faire une norme. La probabilité est alors forte de trouver un interlocuteur intéressé du côté de l'agent étatique chargé du contrôle frontalier. Celui-ci, « mal rémunéré », peut profiter de sa position pour, impunément, accumuler des richesses. La traversée de la frontière gambienne est l'un des terrains les plus lucratifs pour cette entreprise.

La multiplication des formalités administratives lors de la traversée de la frontière y couvre donc souvent des pratiques corruptives. La multiplication des arrêts, le caractère quasi officiel des postes officieux et la massification de ces pratiques rendent la circulation très contraignante. Une récente étude de Sène et Kane (2018) sur les contraintes de la circulation routière entre Ziguinchor et Dakar via les frontières de la Gambie indique que 67 % des chauffeurs enquêtés placent les formalités administratives, les tracasseries et la corruption lors de la traversée de la frontière en deuxième position des contraintes. 17 % les placent même en première place d'autant plus qu'elles peuvent provoquer une majoration des dépenses et tarifs[2].

1.2. Une traversée régulière de la frontière par des déplacés du conflit casamançais

Les populations de la zone frontalière nord de la région de Ziguinchor qui sont déplacées par la crise se retrouvent le plus souvent dans les villages de la Gambie les plus proches de leur zone de départ. Les localités de la Gambie proches de la frontière constituent leurs principales zones d'accueil, suivies de quelques communes urbaines de la région. À l'échelle locale, les déplacements s'effectuent donc vers les zones les plus proches qui servent aux populations de zones de transitions, ensuite vers celles les plus « sécurisées » qui servent de zones d'accueil (Mané, 2016). Selon Ebere (2015), les premiers réfugiés venant

[2]La première contrainte qui est perçue par 83 % des chauffeurs enquêtés est la traversée du bac de Gambie.

de la Casamance sont arrivés en Gambie au début des années 1990. Le mouvement s'est poursuivi jusqu'en 2000 et les réfugiés qui traversaient la frontière jusqu'à cette date retournaient en Casamance dès que l'accalmie revenait. L'intensification des combats dans les années 2000 et la présence permanente de l'armée sénégalaise le long de la frontière gambienne font que les nouvelles vagues de réfugiés, en 2006, s'installèrent de manière permanente en Gambie. Entre 2009 et 2012, la poursuite des combats a continué d'entraîner des réfugiés vers le territoire Gambien (Ebere, 2015). Un rapport final de Gambia Commission for Refugees et al. (2013) indique que 8 325 réfugiés de Casamance sont dispersés dans 71 communautés rurales des districts de Foni en Gambie, situés le long de la frontière avec la Casamance, et 671 autres réfugiés installés dans la zone urbaine de la région du grand Banjul, la capitale de la Gambie. La même source indique que les lieux de déplacements sont choisis en fonction de la localisation d'un parent. L'appartenance à la même famille élargie, ethnie, langue et culture Jola entre les réfugiés et les familles d'accueil, ainsi que le caractère spontané des déplacements des réfugiés et la perméabilité de la frontière empêchent l'établissement de chiffres précis du nombre total de réfugiés (Gambia Commission for Refugees et al., 2013). Toutefois, Ebere (2015) stipule que plusieurs facteurs, dont l'interaction née des liens historiques, sociaux ou culturels et des frontières poreuses entre la Gambie et la Casamance facilitent la circulation des personnes dans les deux directions.

Compte tenu des difficiles conditions d'accueil souvent notées, certaines populations retournent dans leurs villages casamançais d'origine en dépit des risques sécuritaires liés au conflit. De part et d'autre de la frontière, se mettent alors en place des déplacements réguliers dont la durée et la fréquence sont liées à la fois aux épisodes d'affrontements armés du côté sénégalais et à la nature des conditions d'accueil en Gambie. Par exemple, l'étude de Mané (2016) dans la commune de Djibidione (à proximité de la frontière avec la Gambie) indique des durées variables de ses populations déplacées vers la Gambie qui peuvent aller de 1 an à plus de 6 ans. L'étude montre également que les déplacés peuvent faire plusieurs allers-retours (plus de 4 fois) entre leur village d'origine et leur terre d'accueil en Gambie. La durée et la fréquence des déplacements sont également liées à la nature et à l'ampleur des pertes lors du déplacement vers la Gambie. Les pertes de biens (matériel agricole, bétail, terres, etc.) lors des déplacements font partie des facteurs de pauvreté les plus importants des déplacés.

1.3. Une frontière traversée par d'importants flux de marchandises et divers trafics

Le flux moyen journalier de « taxis » en partance de Ziguinchor vers la Gambie est de 40, soit 10 à 13 % du total des véhicules en partance de Ziguinchor par jour (Kane, 2017). Ce flux atteste de l'importance de la traversée de la frontière par les populations de Ziguinchor. Toutefois, celles-ci reconnaissent rarement se ravitailler en Gambie même si les flux de marchandises semblent dire le contraire. En effet, selon le bureau des douanes de Ziguinchor, environ 150 à 200 tonnes de marchandises proviennent chaque année de la Gambie. En 2015, les recettes douanières ainsi générées par la ville de Ziguinchor sont en moyenne mensuelle d'environ 26 098 288 FCFA[3], soit un volume annuel de 313 179 456 F CFA. Ces valeurs sont toutefois calculées à partir des flux formels enregistrés par les services douaniers. Elles ne tiennent pas compte de l'ensemble des flux issus du commerce informel et de la contrebande.

Les flux liés à la contrebande peuvent être évalués, en partie, par le nombre des affaires contentieuses, la valeur des marchandises saisies et des amendes et ventes des saisies. Les rapports mensuels de la subdivision des douanes de Ziguinchor de 2015 indiquent, en moyenne mensuelle, quatre affaires contentieuses, une valeur en marchandises saisies de 602 055 672 FCFA et une valeur en amendes et ventes des saisies de 6 269 583 FCFA. Nous pouvons alors déduire une intensité des flux de marchandises issus de la contrebande nettement plus importante que celle des flux formels qui traversent en Casamance la frontière sénégalo-gambienne.

Selon les sources douanières, les flux de la contrebande sont dominés par les produits prohibés (sucre, huile, tomate, etc.) qui ne peuvent faire l'objet d'un dédouanement qu'au niveau de Dakar, capitale du Sénégal. Cette mesure constitue d'ailleurs une reconnaissance douanière de l'intensité de la contrebande et de la corruption le long de la frontière. En effet, il fut un temps où toutes les régions pouvaient procéder à un dédouanement de ces produits. La centralisation à Dakar est conçue pour lutter contre la contrebande résultant notamment de la corruption des agents de la douane des régions frontalières avec la Gambie et d'autres pays voisins.

[3] Le taux de change pour la date du 26 avril 2017 est de : 1 € = 655,957 F CFA. La valeur de ce montant est alors de 39786,584 €.

La frontière sénégalo-gambienne est également marquée par des enjeux géopolitiques qui ont un impact sur les deux pays. Ces enjeux portent sur le trafic de drogues, d'armes et le vol de bétail. Le vol de bétail est une activité séculaire qui est source de tensions permanentes au sein des communautés transfrontalières. Selon Tavarez (2015, p. 44), « Celles-ci ont mis en place des structures de concertation à la base qu'accompagnent les pouvoirs publics. Ces initiatives ont contribué à baisser sensiblement ce trafic ». Toutefois, le contexte de porosité des frontières et du conflit rend difficile la lutte contre ce trafic. L'identification des malfaiteurs constitue un sérieux problème puisque, dans la plupart des cas, sont accusés, à tort ou à raison, les combattants du MFDC.

Le trafic de drogue joue un rôle considérable dans le conflit et l'économie de guerre. Il concerne à la fois la drogue importée d'Amérique latine et celle produite localement en Casamance, à proximité de la Gambie (Tavares, 2015). Ce pays constitue également un marché pour l'écoulement du produit. L'État du Sénégal, via sa gendarmerie et sa douane, mène régulièrement des opérations dans la zone pour dissuader les trafiquants.

Les nouveaux conflits ouverts en Afrique dans les années 2010, notamment au Mali et en Libye, impactent sur la circulation des armes dans cette zone. Divers circuits de circulation y sont identifiés. Selon Diallo (2012), plusieurs villages de la Casamance (Wassadou, Paroumba, Pakour, Dialadiang) et de la Gambie (Gambissara) sont identifiés comme des points de vente d'armes qui peuvent être des sources potentielles d'approvisionnement pour le MFDC. En octobre 2010, une cargaison d'armes de treize conteneurs en provenance d'Iran est découverte dans le port de Lagos par la police nigériane. Malgré les démentis des autorités gambiennes, l'Iran affirme que les armes (lance-roquettes, grenades, obus de mortiers, munitions) étaient destinées à la Gambie qui devait les livrer au MFDC. Plus tard, un rapport du chef d'État-major sénégalais mentionne l'utilisation d'armes sophistiquées iraniennes par les éléments armés du MFDC (Sadatchi, 2011). Selon Moulaye (2013, p. 23), 8 à 10 millions d'armes légères et de petit calibre circuleraient en Afrique de l'Ouest et constitueraient un facteur aggravant de la situation sécuritaire de la région.

1.4. L'économie locale des villages frontaliers tournée vers la Gambie

En plus du conflit, l'enclavement constitue un autre obstacle majeur au développement socio-économique des villages riverains de la région de Ziguinchor avec la Gambie. Au niveau économique, le conflit entraîne une

paupérisation de la majorité des populations rurales qui luttent pour leur survie. Les activités économiques dépendent en grande partie des ressources naturelles disponibles au niveau local. Ainsi, les activités menées par les populations tournent essentiellement autour de l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière à but commercial et la pêche. Le commerce est dominé par le bois et le charbon de bois issus de l'exploitation illégale de la forêt. Nous notons également l'abandon progressif de la culture de l'arachide au profit de l'arboriculture (mangues, oranges, papayes, etc.) et des produits forestiers (Sène, 2018b). La plupart de ces produits sont vendus ou achetés en Gambie.

Certaines femmes des villages casamançais limitrophes de la Gambie sont employées comme ménagères en Gambie ou s'investissent dans le petit commerce dominé par la vente de produits alimentaires. Le petit commerce est alors financé par les femmes de ménage installées en Gambie qui envoient des aliments à leurs filles restées au village d'origine pour assurer la vente. Dans ces villages frontaliers du Sénégal, la monnaie la plus couramment utilisée est celle de la Gambie, le Dallassi.

La production arboricole locale, essentiellement composée de fruits tropicaux, est difficilement vendue aux commerçants qui viennent essentiellement des grandes villes du Sénégal. Ces commerçants imposent leur prix aux producteurs qui ne parviennent pas encore à organiser la filière. En revanche, une bonne partie de la production est vendue en Gambie pour plusieurs raisons : la proximité des villes gambiennes, l'absence ou la rareté des pistes de productions et des moyens de transport vers l'intérieur du Sénégal (l'enclavement) et la forte présence de la monnaie gambienne.

Les activités économiques de la Casamance sont affectées négativement par l'insécurité due au conflit. Par exemple, nombre de boutiques sont fermées et certaines communes manquent de marché local pour faciliter l'écoulement des produits. Dans une telle situation, les populations sont obligées de se ravitailler en denrées alimentaires et autres produits de première nécessité dans les villages proches de la Gambie. Cependant, les ruptures d'approvisionnement sont fréquentes en raison du mauvais état des pistes d'approvisionnement et du manque de moyens de transport adéquats. Les principaux freins aux activités commerciales sont étroitement liés au conflit et résultent de l'insécurité, l'enclavement et l'absence fréquente de marché local. L'économie locale est également affectée par la crise foncière (Sène, 2018b). Les travaux de Badji (2015) indiquent que les migrations forcées des populations et le minage d'une partie importante des rizières et des champs de culture, mais

aussi des axes principaux comme des sentiers menant aux écoles par exemple, ont accentué la rareté des terres et ont par conséquent entraîné de nouvelles spéculations foncières. Environ 60 villages sont abandonnés à cause de la présence de mines tandis que 93 villages habités sont encore minés (Badji, 2015).

2. Un important trafic de bois dans la zone frontalière de la région de Ziguinchor avec la Gambie

2.1. Les acteurs du pillage des ressources forestières

Au Sénégal, l'article 4 de la loi n° 98-164 du 20 février 1998 du Code forestier stipule que l'exploitation des produits forestiers dans les forêts relevant des compétences des collectivités locales est assujettie à l'autorisation préalable du maire de la collectivité. La forte demande urbaine en charbon de bois, celle du marché international en stères, le conflit armé et la corruption de certains agents forestiers représentants de l'État entraînent pourtant un véritable pillage des ressources forestières en Casamance, notamment dans la région de Ziguinchor sur la bande frontalière avec la Gambie. Le trafic de bois de la Casamance vers la Gambie résulte d'un accord entre la fraction combattante du Front Nord du MFDC et le gouvernement sénégalais, pour une exploitation forestière sans limite par les éléments armés du mouvement, en contrepartie des Accords de Cacheu de 1992 (Diallo, 2012). Le trafic est donc rendu possible par l'implication de l'État sénégalais et celui de la Gambie (Ravet, 2012). Ainsi, le compromis entre l'État et la faction Nord de la rébellion, en permettant à des rebelles de contrôler le trafic des ressources naturelles (vente de permis de coupe, production et commercialisation du bois, filière cannabis, etc.), pourrait justifier la neutralité de l'armée (militaires, éléments des groupements mobiles d'intervention et gendarmes), voire son implication dans la contrebande et le commerce du bois le long de la frontière (Evans, 2003).

L'accès et le contrôle des ressources naturelles forestières, en particulier le bois et le charbon de bois, constituent des enjeux importants des rapports entre les populations locales, l'État et les éléments armés de la rébellion dans cette zone qui fait l'objet d'une exploitation forestière organisée. Cette exploitation implique plusieurs acteurs locaux et d'autres acteurs internationaux, comme certains commerçants Chinois basés en Gambie qui achètent et exportent par containers du bois de *Teck* et du bois de *Venn* de la Casamance vers la Chine à partir du port gambien de Banjul. En effet, la Gambie, qui a mis en place une politique de protection de ses ressources forestières, se ravitaillerait en Casamance. Le bois coupé est alors bradé par des populations locales et même des élus locaux contre des sacs de riz, des bidons d'huile, de la pacotille ou de

l'argent. Verdier (2013), quant à lui, évoque la corruption des agents des eaux et forêts, représentants de l'État sénégalais, qui disposeraient chacun d'une équipe qui leur rapporterait des recettes issues de la coupe illégale de bois.

2.2. L'impact direct du conflit dans le trafic de bois le long de la frontière

Une des conséquences du conflit est le retrait de l'État sénégalais dans la plupart des zones d'affrontement. Par exemple, dans la commune casamançaise de Djibidione, l'État s'est retiré, à l'exception de son armée. On assiste à des périodes d'affrontement de l'État avec des éléments armés du MFDC, suivies par des périodes d'accalmie. Une grande partie de la population locale se réfugie ainsi en Gambie aux périodes d'affrontement et retourne sur leurs habitats délaissés pendant les périodes d'accalmie. Cette instabilité a entraîné un recul, voire une disparition progressive des activités productives comme l'agriculture et l'élevage dans la zone. Pour faire face à cette crise, les populations casamançaises s'adonnent au trafic de bois. Ainsi, les forêts classées de Narangs et d'Essom (figure 2) localisées dans cette commune ont été dévastées (Mary, 2006). Il importe de remarquer, avec la figure 2, que la plupart des zones de cantonnement des éléments armés de la rébellion casamançaise sont localisées le long des frontières avec la Gambie ou la Guinée-Bissau. La frontière constitue alors un support propice à la survie ou au maintien des activités de la rébellion armée en Casamance.

Dans l'arrondissement de Diouloulou (au nord-ouest de la région de Ziguinchor, près de la frontière gambienne), on observe le même phénomène. Avec 61 % de sa superficie recouverte de forêt classée, ce territoire a vu s'installer, dès 1991, le premier camp d'éléments armés du MFDC dans la forêt de Diakaye. Dès lors, cette forêt est devenue l'objet d'une exploitation à outrance (Mary, 2006). Plusieurs unités clandestines de coupes de bois qui ravitaillent quotidiennement le marché gambien se sont mises en place. Au plan institutionnel, la présence d'un seul agent forestier des Eaux et Forêts à Diouloulou est loin d'être suffisant pour assurer le contrôle des coupes illégales de bois dans cet arrondissement.

Figure 5 : Forêts classées et zones de cantonnement du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) à Ziguinchor (Casamance, Sénégal)

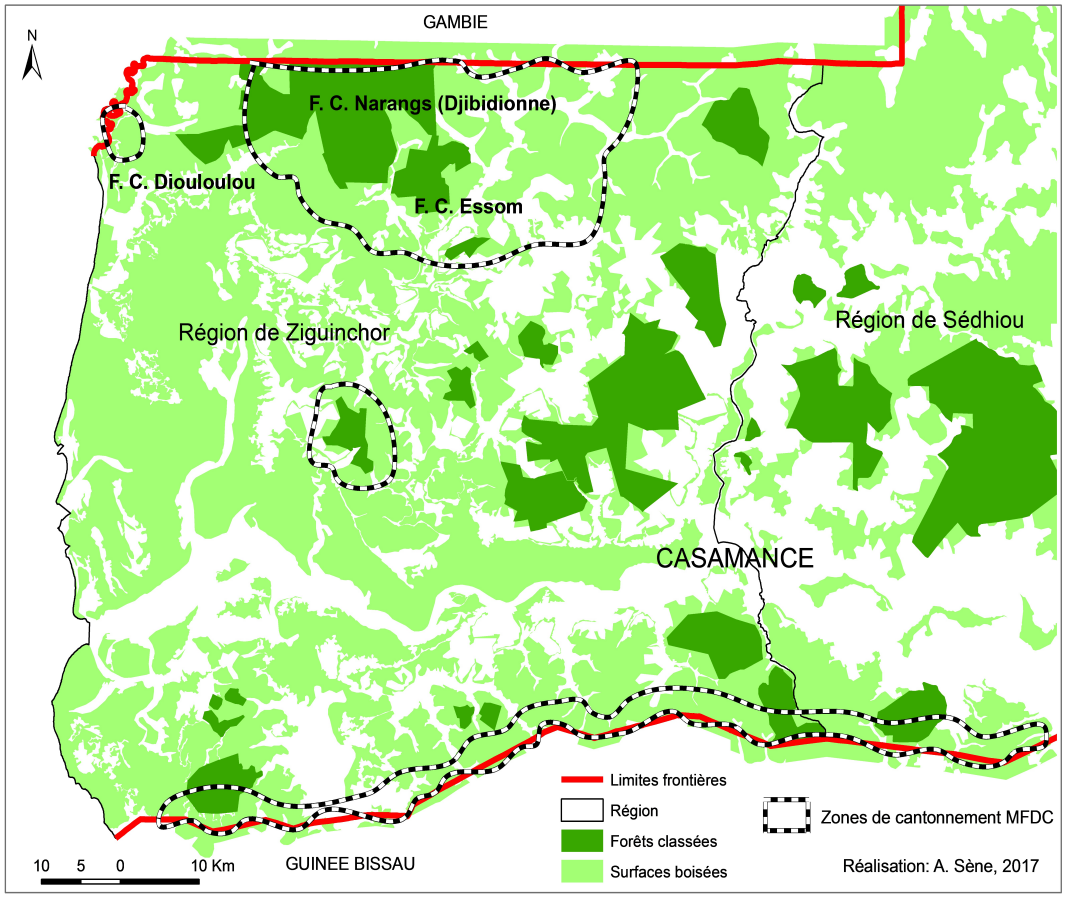

Source : Auteur, 2017.

Le pillage des ressources forestières de la Casamance est important comme en témoignent ces propos de Caramel (2016) : « La Gambie, dont les forêts naturelles ont pourtant été décimées, expédie autant de bois que la Côte d'Ivoire vers la Chine, où l'industrie du meuble constitue l'unique raison de ce pillage organisé. En 2015, les industriels chinois ont acheté 58 000 m³ de bois en provenance de Gambie, pour un montant de 36,7 millions d'euros, selon les statistiques des douanes chinoises. Ce qui représenterait l'équivalent de 140 000 arbres ». D'après les témoignages de Gassama (2018) sur RFI, le nord de la Casamance, le long de la frontière avec la Gambie, se désertifie actuellement à cause la coupe abusive de la forêt. Ainsi, le trafic de bois se déplace de plus en plus vers la frontière sud de la Casamance avec la Guinée-Bissau.

La gouvernance des ressources forestières en Casamance présente ainsi une particularité liée au conflit et à la présence de la frontière gambienne. D'une part, la présence d'éléments armés du MFDC gêne les efforts de surveillance et de protection de l'État ou crée les conditions favorables à la corruption de ses agents (cf. vidéo montrant la coupe illicite de bois dans la forêt casamançaise le long de la frontière sénégalo-gambienne, Caramel, 2016). D'autre part, les acteurs du secteur privé de la Gambie, notamment les Chinois, travaillent de connivence avec les pilleurs nationaux en leur octroyant le matériel de coupe et véhicules et en assurant également la commercialisation en Gambie des produits forestiers exploités illégalement (Sène, 2014). Ces conditions permettent alors l'exploitation illégale des forêts classées mais également communautaires des localités proches de la frontière.

3. L'analyse des formes de gouvernance proposées face à la crise frontalière

3.1. La position des populations locales face à l'État et la rébellion armée

Les villages frontaliers de la région de Ziguinchor avec la Gambie se singularisent par la faiblesse de la présence de l'État qui est seulement représenté sur place par l'armée. Dans la commune de Djibidione par exemple, environ 81 % de la population déclarent n'avoir jamais reçu un soutien de l'État ni pendant leur déplacement contraint par l'insécurité ni après leur retour. Seulement 19 % affirment avoir reçu au moins une fois un soutien de l'État sous forme de don en riz, de soutien à la (re) construction de leur maison ou sous forme de fournitures scolaires et de matériel agricole (Mané, 2016).

Au début de la crise casamançaise en 1982, les éléments armés de la rébellion étaient alors répartis en plusieurs équipes représentant chacune un village. Chaque village envoyait alors sa participation. Le combattant dont le village n'avait pas d'équipe était mis dans une autre équipe, mais apportait néanmoins sa contribution. Cette forme d'organisation a permis, en partie, à la rébellion de survivre durant ses longues années. Elle met surtout en relief la légitimité accordée par plusieurs populations locales au mouvement à ses débuts. Et aujourd'hui encore, comme le précise Diallo (2016), l'importance du système traditionnel et l'identification des personnes en fonction de leur appartenance familiale ou communautaire plus qu'à l'État mettent en échec l'isolement des éléments armés de la rébellion par rapport au reste de la société.

Ainsi, malgré leur opposition à l'État, les combattants conservent toujours leur identité et base sociale dans leur village d'origine puisqu'ils sont toujours considérés par le système traditionnel comme des membres de la communauté à part entière.

Le modèle sociétal de la Casamance, bâti sur l'appartenance à une famille, une concession ou un village, ne rompt pas les liens avec un membre par son affiliation à la rébellion ou son appui à l'État. Néanmoins, l'ampleur de la violence et le niveau élevé d'insécurité généré par le conflit a poussé les villageois à développer des stratégies. Suivant les zones, pour assurer leur sécurité, ces stratégies villageoises ont consisté à soutenir soit l'État ou les chefs traditionnels locaux comme les rois, soit au contraire les éléments armés comme c'est le cas souvent près de la frontière gambienne. Les populations locales sont donc généralement impliquées ou actrices dans la production de la violence puisqu'elles s'engagent ou soutiennent le mouvement armé de la rébellion ou elles font appel à l'armée ou collaborent avec elle en tant qu'informateur.

3.2. Multiplication des cadres de concertation et des comités villageois

Dans ce contexte de nombreux problèmes transfrontaliers sénégalo-gambiens liés à la précarité et à l'insécurité des populations locales, à l'exploitation frauduleuse du bois alimenté par le conflit et à la présence de la frontière, plusieurs dispositifs de sortie de crise ont été élaborés, essentiellement par les acteurs locaux. Par exemple, un cadre de concertation sur la libre circulation des personnes et des biens, de même qu'un autre sur la gestion transfrontalière des ressources forestières ont été mis en place en 2009 dans des territoires à cheval sur le Sénégal et la Gambie, soit respectivement Diouloulou-Brikama et Bounkiling-Kombo District. Ces cadres de concertation qui regroupent les populations locales, les élus locaux et les représentants sectoriels des États ont été une grande réussite d'après les travaux de Diallo (2015). Dans la même dynamique, les populations des villages riverains de Sinthiang Koundara du Sénégal et Niamanary de la Gambie ont mis en place en 2007 un comité de vigilance qui a eu un rôle positif dans la lutte contre le vol de bétail (Diallo, 2015).

On peut citer également la mise en place d'un comité transfrontalier Diouloulou-Brikama en 2004, avec l'appui de l'ONG Enda Diapol, regroupant des élus locaux et des acteurs de la société civile locale. Ce comité a mis en œuvre plusieurs activités : organisation d'une journée de reboisement, d'un festival

culturel, de campagnes de sensibilisation sur la libre circulation des personnes et des biens et la réhabilitation de plusieurs pistes en Casamance et en Gambie. Au total, en 2013, environ 80 Organisations Locales des Zones Transfrontalières (OLZT) ont été enregistrées en Casamance (Enda Diapol, 2013). Ces structures, dans la frontière sénégalo-gambienne, sont chargées d'apporter des solutions à la criminalité transfrontalière et aux conflits liés à l'accès, au contrôle et à l'exploitation des ressources forestières.

Avec l'appui de l'ONG espagnole Karonghen et de l'Association locale Karamba, ont été mis en place, par exemple dans les communes de Sindian et de Djinaky, huit comités de gestion des ressources naturelles (CGRN), un comité interzonal dans chaque commune, six comités zonaux et quarante-cinq comités villageois. Ces comités, formés et équipés par Karonghen et Karamba, sont alors chargés d'assurer la sensibilisation des populations locales, la surveillance et la restauration des forêts communautaires dégradées par la coupe abusive. En 2016, 40 hectares de forêts communautaires ont été reboisés sur 100 hectares prévus. Le faible taux de réalisation est dû à la difficulté de mobiliser les populations autour de la sauvegarde de l'environnement ; celui-ci n'étant pas un volet qui engendre des revenus immédiats, mais seulement sur le moyen et long terme (Karonghen, 2017).

On observe également, de plus en plus, le long des frontières avec la Gambie et la Guinée-Bissau, l'implication des villageois dans la sécurisation des frontières. Dans ces zones frontalières, l'armée, même si elle est présente, est souvent impuissante pour assurer la sécurité des populations face aux éléments armés ou aux voleurs puisque ces derniers, après leur forfait, traversent la frontière et ne peuvent plus être poursuivis par les militaires sénégalais.

Face à une telle situation, les villageois casamançais s'organisent alors de façon informelle, avec ou sans l'aide d'organisations internationales, en milices locales d'autodéfense. Il faut noter que ces comités d'autodéfense ont parfois résisté et même tué des éléments armés pour défendre leur communauté et village. Dans certains villages, les populations, insurgées contre la levée de taxes destinée au soutien des maquisards, ont chassé des membres du mouvement (Diallo, 2016). Il est intéressant de noter également que certains comités collaborent avec l'État et son armée, alors que d'autres lui sont plutôt hostiles tout en refusant toute forme de violence des rebelles sur leur communauté.

Les populations considèrent que la mise en place des comités d'autodéfense a permis d'apporter un calme relatif dans les villages frontaliers.

Cependant, elles signalent des cas de règlements de comptes ciblés sur des individus en guise de représailles par des éléments armés.

3.3. Le rôle des États dans la gouvernance frontalière

La gouvernance des zones frontalières entre la Casamance et la Gambie indique l'importance du rôle des populations locales et de la société civile. Les travaux de Diallo (2015) montrent, par exemple, que les relations directes entre les collectivités locales frontalières (conseil départemental et conseil municipal au Sénégal et comité de circonscription, conseil urbain et conseil régional en Gambie) sont inexistantes. Les raisons avancées sont la faiblesse de la décentralisation en Gambie où l'autonomie des collectivités locales est limitée par la centralisation du pouvoir et le caractère militaire du régime jusqu'en janvier 2017. Cette date correspond à la première alternance politique par les urnes en Gambie où le nouveau Président élu Adama Barrow a prêté serment et mis fin au régime de Yaya Jammeh arrivé au pouvoir depuis 1994 par un coup d'État militaire. Dans le contexte avant alternance, les autorités locales gambiennes étaient réservées pour formaliser leurs relations avec leurs homologues sénégalais. Cette période correspond également à la fréquence des tensions diplomatiques entre les deux États voisins.

Pourtant, les relations entre les États sont nombreuses. Plusieurs accords de coopération et de traités signés entre le Sénégal et la Gambie (par exemple le Traité économique de 1970, la création de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie en 1978) visent à renforcer les liens entre les deux pays et à développer les initiatives transfrontalières. En plus des relations diplomatiques, une commission mixte et une commission consultative entre le Sénégal et la Gambie se réunissent régulièrement. Par exemple, la 6e session de la commission mixte Sénégal-Gambie, tenue à Banjul les 8 et 9 juillet 2013, a décidé la construction du pont de Farafenni sur le fleuve Gambie, la construction de deux postes-frontières juxtaposés keur Ayib/Keur Ali et Sénébo/Massira, l'organisation de patrouilles communes le long des frontières et le soutien de la coopération socioculturelle et universitaire entre les deux pays.

Mais, force est de reconnaître que les décisions et accords pris sont difficilement appliqués à cause des intérêts souvent divergents entre les deux États. Par exemple, la contrebande de produits alimentaires (tomate, sucre, huile, etc.) en direction du Sénégal constitue une source importante de devises pour la Gambie, tandis qu'elle est une véritable menace pour l'industrie

sénégalaise. Dans ce cas, la Gambie n'a pas intérêt à renforcer le contrôle douanier le long des frontières.

Les deux pays connaissent également des tensions fréquentes (Diallo, 2015). Depuis 2010, la Gambie reproche au Sénégal d'abriter des opposants à son régime et désapprouve les mesures de répression par le Sénégal contre la fraude. De son côté, l'État sénégalais reprochait au pouvoir de Yaya Jammeh d'entretenir les éléments armés du MFDC. Ces tensions fréquentes entre les deux États ont longtemps constitué une limite pour l'instauration et le développement d'une gouvernance étatique transfrontalière.

Un autre exemple eut lieu en 2016 lorsque, le 10 février, le Président gambien Jammeh a pris unilatéralement un décret fixant le prix du passage d'un camion de marchandises en territoire gambien à 610 euros. Le prix s'élevait précédemment à 6 euros environ. Suite à la protestation des transporteurs sénégalais, la Gambie ferme sa frontière avec le Sénégal le 13 février. Cette situation a obligé les véhicules sénégalais à passer par la voie de contournement de la Gambie, longue de plus de 750 km. Le Sénégal a réagi en bloquant toutes ses frontières avec la Gambie. L'économie de la Gambie, enclavée dans le Sénégal, en passe d'être asphyxiée par le blocus sénégalais, a obligé le pouvoir gambien à rouvrir ses frontières dès le 29 février 2016. Les tensions sont toutefois maintenues jusqu'au 24 mai 2016, date de la réouverture des frontières sénégalaises.

Après avoir perdu les élections en décembre 2016, le Président Yaya Jammeh a refusé de quitter le pouvoir. Le Sénégal a joué un rôle phare dans la résolution de cette crise. Son armée, dans le cadre d'un mandat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a contraint le président sortant à l'exil et permis au nouveau régime de s'installer et d'exercer son pouvoir. Les forces de sécurité sénégalaise assurent, depuis lors, aux côtés de leur homologue gambien, la sécurité du nouveau régime, l'encadrement et la restructuration de l'armée gambienne. Ce nouveau contexte a contribué à apaiser la zone frontalière entre la Casamance et la Gambie. Plusieurs dispositifs institutionnels et accords sont depuis élaborés entre les deux États en vue de faciliter les échanges et la coexistence des deux pays :

- l'organisation de la première édition du Forum économique sénégalo-gambien à Dakar les 5 et 6 octobre 2017 avec pour finalité le développement de la coopération économique entre les deux pays ;
- l'organisation de la première journée sénégalo-gambienne en mars 2018 à Karang (Sénégal) sur la libre circulation des personnes et des biens. Une

Déclaration est issue de cette journée et parmi les recommandations, figurent la création d'un Observatoire des pratiques anormales sur le corridor Dakar-Banjul, afin de lutter contre les tracasseries sur le corridor et aux frontières, et l'installation de Centres d'information frontaliers pour apporter une assistance aux usagers de la frontière ;

- la signature d'un accord sur la gestion des ressources transfrontalières dans le domaine de la gestion forestière le 28 avril 2017. Cet accord vise à lutter contre la dégradation des ressources forestières en élaborant des programmes conjoints dans le domaine de l'aménagement des forêts le long de la frontière pour une gestion participative et plus optimale. Il prévoit également la mise en place d'un Comité mixte entre les deux États pour une élaboration conjointe des programmes et leurs suivis collectifs afin de faciliter le contrôle et les échanges d'informations nécessaires pour mieux lutter contre la coupe abusive et le trafic des ressources forestières ;

- la création en mars 2017 d'un Conseil présidentiel sénégalo-gambien dont la première session s'est tenue le 13 mars 2018 à Banjul. Ce Conseil doit se réunir tous les six mois alternativement en Gambie et au Sénégal sous la présidence conjointe des deux Chefs d'État. Il est chargé de toutes les questions d'intérêts bilatérales et fixe des orientations aux deux gouvernements pour approfondir la coopération entre les deux pays.

L'alternance politique de janvier 2017 en Gambie s'est donc accompagnée d'une réelle volonté manifeste des deux États de faciliter la mobilité des personnes et les flux de marchandises, de lutter contre tous les trafics illicites le long de la frontière, de lutter contre l'insécurité transfrontalière et de développer la coopération économique entre les deux pays. Cette volonté politique commence à porter ces fruits. Selon Sow (2018), la forte implication du Sénégal dans la réussite de l'alternance politique en Gambie a entraîné l'avènement d'une ère nouvelle entre le Sénégal et la Gambie. La coopération militaire et le renforcement politique qui en ont découlé ont eu des résultats considérables dans les relations économiques et sociales entre les deux pays. Le trafic massif de bois casamançais en direction de la Gambie commence à enregistrer une baisse et, sur le plan sécuritaire, le calme gagne progressivement du terrain avec le resserrement de l'étau autour du front nord du MFDC, dont le terrain de repli, sous le régime Jammeh, se trouvait en Gambie (Sow, 2018).

Il faut toutefois rester vigilant d'autant plus que les relations entre les deux pays, depuis les indépendances dans les années 1960, sont marquées par l'alternance de périodes de réchauffement et de tensions. Par exemple, le

Sénégal, en faisant échouer le coup d'État militaire de Kukoy Samba Sagna en Gambie en 1981, s'est vu proposé par le Président Gambien de l'époque Daouda Diawara la création de la Confédération sénégambienne. Cette Confédération, mise en place le 17 décembre 1981, joua un rôle décisif dans l'intégration politique des deux États. Mais, elle fut dissoute peu d'années après, le 30 septembre 1989, laissant la place à de nouveaux errements diplomatiques.

Conclusion

La frontière sud sénégalo-gambienne, en dépit des nombreuses contraintes liées à sa traversée (corruption douanière et policière, formalités et tracasseries administratives), enregistre des flux non négligeables de véhicules et de marchandises, mais aussi divers trafics de bois, de drogues ou d'armes. Le conflit casamançais est particulièrement ressenti dans cette zone frontalière où les éléments armés du MFDC, campés dans les forêts classées et communautaires contigües à la Gambie, défient l'État sénégalais et créent les conditions favorables à un trafic illégal du bois de la Casamance. Ce trafic implique tous les autres acteurs locaux, dont les États du Sénégal et de la Gambie et des populations locales. En plus d'une mobilité régulière quotidienne de personnes traversant la frontière par voiture s'ajoute un vaste mouvement d'aller-retour de populations qui se déplacent de part et d'autres des villages proches de la frontière à cause de sa porosité, de l'insécurité et de la pauvreté engendrées par le conflit casamançais et les conditions d'accueil souvent difficiles en Gambie.

Dans ce contexte d'insécurité, plusieurs stratégies sont déployées par les villageois de façon autonome, pour leur permettre d'assurer, avec plus ou moins de réussite, leur survie et la sécurité de leurs biens et leurs personnes. Les populations locales, bien que victimes du conflit casamançais et de déplacements réguliers, adoptent de plus en plus le choix de retourner ou de rester sur leur terre et de mettre en place des cadres de concertation avec les autres acteurs et des comités d'autodéfense. Ces comités, loin d'être des instruments de l'État, le combattent quelquefois sans pour autant légitimer la cause de la rébellion. Ainsi, on assiste, à la fin des années de 2010, à une recomposition du jeu des acteurs sur la zone frontalière sud sénégalo-gambienne. Les populations locales, longtemps considérées comme des victimes, occupent aujourd'hui une place importante dans la gouvernance de ce territoire en multipliant la création de cadres de concertation et de comités

d'autodéfense. Le rôle de l'État du Sénégal dans la gouvernance des régions frontalières de la Casamance avec la Gambie est fragilisé à la fois par la présence des éléments armés de la rébellion dans la zone et l'instabilité de ses relations diplomatiques avec l'État Gambien. Ses relations avec la Gambie sont marquées, depuis les indépendances dans les années 1960, par des alternances régulières de périodes de crises et de réchauffement, rendant difficiles l'application des accords de co-gestion frontalière qui les lient. Toutefois, le rôle phare joué par le Sénégal dans l'alternance politique survenue en Gambie en janvier 2017 a entraîné le réchauffement diplomatique entre les deux pays. Les impacts notés de ce rapprochement sont considérables sur le plan économique et social, notamment avec le début de la baisse du trafic de bois de la Casamance en direction de la Gambie, la construction du pont de Farafégny ou *Senegambia* bridge sur le fleuve Gambie inauguré le 21 janvier 2019 par les deux présidents Macky Sall et Adama Barrow et le retour progressif de la sécurité et de la paix sur la zone frontalière.

Bibliographie

Amnesty International, 1998. La terreur en Casamance. Index AI : AFR 49/02/98- Bulletin d'information 22/98.

Awenengo Dalberto, S. 2006. A qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal). *Journal des Anthropologues* 104-105 : p.78-109.

Caramel, L. 2016. Un drone filme le pillage pour la Chine des dernières forêts du Sénégal. *Le Monde Afrique,* mis en ligne 26 mai 2016. [En ligne] URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/26/un-drone-filme-le-pillage-pour-la-chine-des-dernieres-forets-du-senegal_4926989_3212.html

Caramel, L. 2016. Entre Gambie et Casamance, les saigneurs du bois de venn. *Le Monde*, 26/05/2016. [En ligne : consulté le 06/04/2018],http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/26/les-saigneurs-du-vene_4926559_3212.html.

Debrie, J. et Steck, B. 2001. L'enclavement, réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'Ouest. *L'Espace géographique,* tome 30, nº 1, p. 26-36.

Diallo, A. 2012. Sénégambie méridionale du conflit casamançais aux nouveaux trafics. Colloque : complexe « Sécurité et développement », Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE). Paris, 12 juin 2012.

Diallo, F. 2016. L'État-Spontex. Négocier l'autorité dans les marges conflictuelles : le cas de la Basse-Casamance (Sénégal), Thèse de doctorat, Leiden University, 244 p.

Diallo, M. M. 2015. Mobilités socio-spatiales et production territoriale en Sénégambie. *EchoGéo*, No 34, mis en ligne le 15 décembre 2015, http://echogeo.revues.org/14411

Dubresson, A. et Raison, J.-P. 2003. *L'Afrique Subsaharienne, une géographie du changement.* Paris, Armand Colin, 245 p.

Dumont, G.-F. et Kante, S. 2018. *La géopolitique du Sénégal. De Senghor à l'élection de Macky Sall*. Paris, Harmattan, 84 p.

Dumont, G.-F., 2018, *Géographie des populations*. *Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 247 p.

Dumont, G.-F., 2019, « Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 15 p.

Ebere, C. 2015. La géopolitique du conflit en Casamance : les relations entre le Sénégal et la Gambie, in *Conflit et paix en Casamance : dynamiques locales et transfrontalières*, Gorée Institute, p. 56-74.

Enda Diapol. 2013. Prévention des conflits et construction de la paix : 80 membres des OLZT de la Sénégambie méridionale formés. *Tam-Tam, l'Écho de l'actualité transfrontalière*, décembre 2013, N° 1 et 2, p.8-9.

Evans, M. 2003. Ni paix, niguerre : the political economy of low-level conflict in the Casamance. Background research for HPG Report 13, p. 1-22.

Evans, M. et Ray, C. 2013. Uncertain Ground : The Gambia and The Casamance Conflict. In A. Saine, E. Ceesay and E. Sall, *State and Society in The Gambia Since Independence 1965-2012*. Trenton, New Jersey, Africa World Press.

Foucher, M. 2014. *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*. Paris, CNRS éditions, 64 p.

Gambia Commission for Refugees et al., 2013. Multi Sectoral Joint Assessment Mission (JAM) of Senegalese Refugees in the Foni Districts of The Gambia, Final report, July 2013, 78p.

Gassama, I. 2018. Sénégal : la tuerie en Casamance liée au trafic de bois ? RFI Afrique, 07 janvier 2018. [En ligne : consulté le 06/04/2018], http://www.rfi.fr/afrique/20180107-senegal-tuerie-casamance-forets-trafic-bois.

Igué, J.-O. 1995. *Le territoire et l'État en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*. Paris, Karthala, 277 p.

Kane, I. 2016. Enclavement et prix des produits importés : cas de Ziguinchor. Mémoire Master 2, Dpt Géographie, Univ. Assane Seck de Ziguinchor, 136p.

Karonghen. 2017. Rapport annuel du Programme Karonghen 2. Mars 2017. 17p.

Mané, B. 2016. Dynamique des espaces ruraux en situation de conflit : cas de la commune de Djibidione (Ziguinchor). Mémoire Master 2, Dpt Géographie, Univ. Assane Seck de Ziguinchor, 103p.

Marut, **J-C**. 2011. « À l'Ouest, quoi de nouveau ? Les obstacles à la paix en Casamance », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 255, p. 363-376.

Marut, J-C. 2002. Les Casamançais sont « fatigués », *Cadernos de Estudos Africanos*, N° 2, [En ligne] URL : http://cea.revues.org/1260

Mary, S. 2006. La problématique de la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire dans une région en crise : cas de l'arrondissement de Diouloulou en Basse Casamance. Mémoire de DESS, Dpt Aménagement du territoire, Environnement et Gestion urbaine (ATEGU), École Nationale d'Économie Appliquée (ENEA), 131p.

Moulaye, Z.2013. Sécurité, sécurité humaine : impacts et perspectives en Afrique de l'Ouest, in *La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest*, Gorée Institute, p. 23.

Ravet, R. 2012. Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'ouest. Gorée Institut, rapport de 2012, p. 62 à 115.

Sadatchi, P. 2011. Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), *Fiche documentaire*, Note d'analyse du GRIP, Bruxelles, 9p. http://archive.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-11-23_FR_P-SADATCHY.pdf

Sène, A. 2014. Gouvernance des ressources naturelles au Sénégal : Quelle implication des acteurs non étatiques. Dans Kobor, D. (Éd.). Workshop énergies renouvelables et développement durable (Colloque N°4, 15-17 mai 2014, Ziguinchor). *Revue ScienceLib*, Toulouse, Éditions Mersenne, p. 109-130.

Sène, A. 2017. « Afrique : évolution de la fécondité et enjeux de développement ». *Population & Avenir*, nº 735, novembre-décembre 2017.

Sène, A., 2018a. « L'urbanisation de l'Afrique : davantage de bidonvilles ou des villes intelligentes ? », *Population & Avenir*, nº 739, Septembre 2018.

Sène, A. 2018b. L'étalement urbain au détriment des espaces agricoles périurbains dans la commune de Bignona (Sénégal). *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, Nº23, Juillet 2018, p. 91-112.

Sène, A. et Kane, I., 2018. Enclavement et contraintes au développement des transports au Sénégal : cas de la ville de Ziguinchor. *REMSES*, Nº7, Janvier-juin 2018, p. 222-242.

Sow, M.M. 2018. Conseil présidentiel Sénégal/Gambie : et si on rouvrait les portes de la confédération sénégambienne ?, 14 mars 2018, [En ligne : consulté le 09/04/2018], https://www.lequotidien.sn/conseil-presidentiel-senegal-gambie-et-si-on-rouvrait-les-portes-de-la-confederation-senegambienne/

Tavares, E. 2015. La géopolitique du conflit en Casamance : relations avec les États voisins de Gambie et de Guinée-Bissau, in *Conflit et paix en Casamance : dynamiques locales et transfrontalières*, Gorée Institute, p. 43-45.

Verdier, J-L. 2013. Les Chinois pillent la forêt Casamançaise, 02 septembre 2013. [En ligne] http://www.sinstallerausenegal.com/2013/09/02/les-chinois-pillent-la-foret-casamancaise.

Walther, O. 2008. *Affaires de patrons. Villes et commerce transfrontalier au Sahel*. Berne, Peter Lang, 478 p.

La publication

Les analyses de Population & Avenir

a pour objet de diffuser gratuitement des analyses sur des thèmes diversifiés (fécondité, pauvreté, migration, immigration, intégration, politique familiale, logement, logement social, francophonie…), et sur des territoires variés précisés dans le titre de la publication (Europe, Union européenne, Afrique, Arabie Saoudite, Chine, France, régions françaises, Corse,…) ou étudiés au sein du thème considéré (Brésil, Maroc, Venezuela…).

Toutes *Les analyses de Population & Avenir* sur :
https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/

Les analyses de Population & Avenir

Liste des publications

« La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La francophonie, bilan et perspectives à l'aune des rapports Graddol », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Observations sur le Dictionnaire de démographie et des sciences de la Population », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« La reprise de la fécondité au milieu des années 1930, phénomène non perçu des observateurs du temps ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Immigration : la question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau », *Les analyses de Population & Avenir*, 2017.

« La pauvreté dans le monde : réponses inopérantes et solutions efficientes », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« China : a sustainable model ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Chine : un modèle durable ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2015.

« Family policies & Europe's demographic future », Les analyses de Population & Avenir, 2015.

« Politiques familiales et avenir démographique de l'Europe », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs « Sophia » de l'UE et l'ONU », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Europe : des disparités considérables dans les évolutions démographiques », *Les analyses de Population & Avenir*, juillet 2015.

« Le logement et le logement social en France : éléments de diagnostic », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2015.

« Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2015.

« Women and « Human Rights » in Saudi Arabia », *Les analyses de Population & Avenir*, septembre 2012.

« Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires », *Les analyses de Population & Avenir*, 2008.

« Pourquoi la Corse a-t-elle voté « non » au référendum portant sur une collectivité territoriale unique ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2003.

Population & Avenir, la revue des populations et des territoires

Pour suivre la revue *Population & Avenir* :

https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/

Population & Avenir est la seule revue française et européenne se consacrant exclusivement aux questions géodémographiques et à leurs impacts territoriaux, économiques et sociaux.

Son objet consiste à présenter les évolutions en France, en Europe et dans le monde sous l'éclairage révélateur de la géographie de la population et de la science démographique.

Dans ce dessein, cinq fois par an, *Population & Avenir* présente clairement à ses lecteurs le privilège d'informations, d'analyses, de réflexions et d'argumentaires, illustrés par des cartes, des graphiques, des schémas…

En outre, chaque numéro de Population & Avenir propose un exercice pédagogique, conforme aux programmes de l'enseignement, amplement illustré, et comprenant un corrigé des questions traitées. Cet exercice s'adresse aux professeurs d'histoire-géographie et de sciences économiques et sociales, ainsi qu'aux élèves et aux étudiants devant préparer des examens ou des concours. Il est également fort apprécié de tous les lecteurs qui y voient une sorte de *trivial pursuit* enrichissant les connaissances tout en stimulant les capacités d'analyse et de synthèse de chacun.

Une partie des articles et dossiers publiés dans la revue *Population & Avenir* peuvent être acquis selon un format numérique sur le site de Cairn info.

UNE APPROCHE RENOUVELÉE & PROSPECTIVE DE LA GÉOGRAPHIE DES POPULATIONS DU MONDE

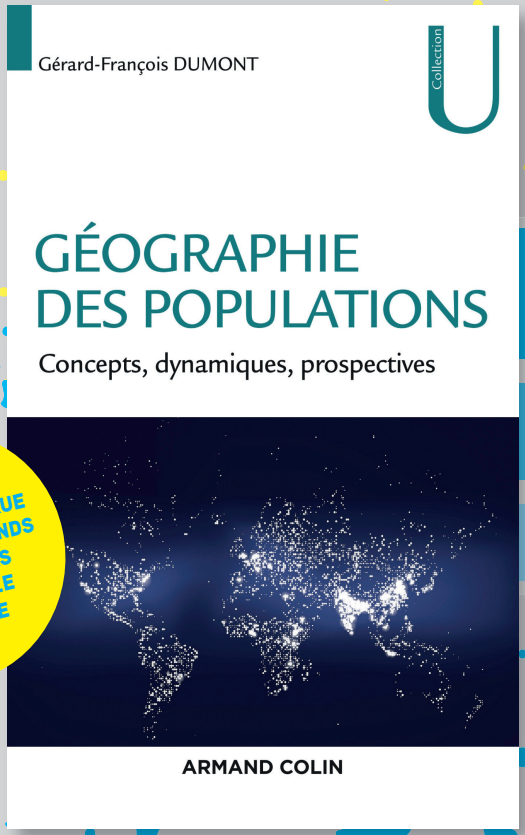

+ UN CAHIER CARTOGRAPHIQUE AVEC LES GRANDS INDICATEURS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Une **étude innovante** par l'exploration des grandes dynamiques démographiques

Plusieurs **études de cas** à différentes échelles et territoires

Nombreuses **figures originales**

25,00 €

Gérard-François DUMONT
Géographe, démographe et économiste, professeur à l'université de Paris 4 Sorbonne, Institut de Géographie.
Président de la revue *Population & Avenir* et vice-président de l'Académie de géopolitique de Paris.

www.armand-colin.com **ARMAND COLIN** Ouvrages disponibles en librairie

05_2019_235x300_GDdD51_AC_04.indd 1 20/05/2019 15:47

Mieux comprendre
les dynamiques territoriales et les évolutions géopolitiques, économiques et sociales sous l'éclairage révélateur de la démographie.

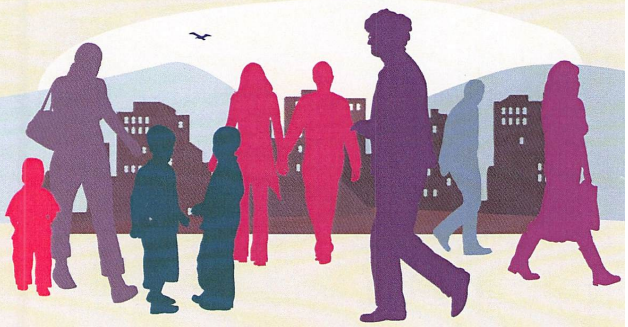

Population & Avenir, revue indépendante alliant rigueur et pédagogie, vous présente une analyse originale des enjeux actuels. Vous y trouverez une source d'informations, de réflexions et d'argumentaires amplement illustrés par des cartes, des graphiques, des tableaux, des schémas…

Dans chaque numéro, un **exercice pédagogique** conforme aux programmes des lycées et collèges

POPULATION & AVENIR
La revue des populations et des territoires

www.population-demographie.org

Bulletin d'abonnement

✔ **Je m'abonne**
pour 1 an
(5 numéros)

- ☐ France ..... 32 €
- ☐ Dom/Tom ... 37 €
- ☐ Étranger .... 43 €

Je règle par :

- ☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre de Population & Avenir
- ☐ virement sur le CCP Paris 152-17W
- ☐ carte bancaire sur notre site www.population-demographie.org/revue03.htm (paiement sécurisé)

À retourner à :
POPULATION & AVENIR
35, av. Mac-Mahon - 75017 Paris

Offre valable jusqu'au 31 janvier 2017
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Mes coordonnées

❑ M.
❑ Mme
❑ Mlle

Nom
Prénom
Organisme
Adresse
Code postal Ville
Tél. : Fax :
Mél :

GA2016

Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison